

ESAO France  
**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION**

Ce référentiel s'inspire des compétences exigées par le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires aux personnes non vétérinaires exerçant des actes d'ostéopathie animale (ce référentiel est en rappel en fin de document)

REFERENTIEL D'ACTIVITES		REFERENTIEL D'EVALUATION	
ACTIVITES	COMPETENCES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>A 1. Evaluation d'une situation clinique et établissement d'un diagnostic ostéopathique adaptés</b>			
<p><i>Conditions de réalisation de cette activité</i></p> <p>- Observation du lieu de vie et d'évolution de l'animal : état des installations, propreté, humidité, ventilation, espace, qualité des aires de travail, luminosité, ensoleillement, présence d'autres espèces, confort...</p> <p>- Questionnement au propriétaire sur l'animal : motif de la consultation, âge de l'animal, symptômes, événements survenus, activité de l'animal, antécédents connus et traitements éventuels, professionnels prenant en charge l'animal.</p> <p>- Identification des contre-indications et des urgences vétérinaires éventuelles.</p> <p>- Orientation éventuelle vers un autre professionnel du soin ou du confort animal.</p> <p>- Observation de l'animal et réalisation de l'examen statique (score corporel, vivacité, état général et</p>	<p>- Reconnaître une situation d'urgence pour pouvoir orienter la personne en charge de l'animal vers un vétérinaire.</p> <p>- Evaluer des différents stades de la douleur afin de renvoyer la prise en charge de l'animal à un vétérinaire si leur maîtrise est nécessaire.</p> <p>- Recueillir, hiérarchiser, et synthétiser des données afin de déterminer les manipulations ostéopathiques adaptées en tenant compte notamment des différents degrés de priorité et d'intérêt (animal, élevage, collectivité).</p> <p>- Procéder à l'anamnèse et mettre en œuvre des tests ostéopathiques en adéquation avec la sémiologie clinique et enregistrer les signes identifiés afin d'établir un diagnostic de dysfonctions ostéopathiques.</p> <p>- Evaluer un pronostic ostéopathique argumenté, à l'exclusion et /ou l'opportunité de tout diagnostic vétérinaire pour</p>	<p>Réaliser deux consultations ostéopathiques sur deux espèces animales :</p> <p>- gros herbivores ;  - petits carnivores domestiques.</p> <p>Les consultations sont observées et évaluées par deux examinateurs minimums et font l'objet d'un compte-rendu écrit ainsi que d'une présentation orale.</p> <p>Déroulement pour chaque consultation :</p> <p>- observation, diagnostic et rédaction du compte-rendu : 25 minutes ;  - présentation du cas et techniques de normalisation : 20 minutes.</p> <p>Réaliser cent cas cliniques sur diverses espèces animales (au cours de la cinquième année) et rédiger des comptes-rendus associés.</p>	<p>Dans le cadre des consultations ostéopathiques réalisées sur deux espèces animales :</p> <p>- le questionnement à la personne en charge de l'animal est pertinent ;  - les informations suivantes sont récoltées et appréciées: le motif de la consultation, les antécédents médicaux, l'environnement de vie de l'animal, les traitements reçus et les contre-indications éventuelles ;  - le protocole d'exclusion et/ou d'opportunité a été établi ;  - l'animal est observé et le score corporel qui lui est attribué est conforme à son état général ;  - son comportement est évalué et pris en compte pour le reste de la consultation ;  - l'aspect extérieur de l'animal est observé : le poids, la taille, les muqueuses, les dents, le poil...  - l'analyse posturale est effectuée et la position antalgique de l'animal est identifiée ;  - l'analyse palpatoire est réalisée et les zones suspectes sont identifiées ;  - l'analyse dynamique est effectuée et les mouvements dysfonctionnels sont identifiés ;</p>

ESAO France  
**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION**

<p><i>comportement).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un examen palpatoire complet de l'animal.</li> <li>- Réalisation d'un examen dynamique de l'animal.</li> <li>- Réalisation des tests de mobilité en lien avec l'examen palpatoire, statique et dynamique de l'animal.</li> <li>- Réalisation d'une chaîne de dysfonctions complète afin de mettre en lien et d'expliquer les dysfonctions ostéopathiques.</li> </ul>	<p>lequel elles sont tenues de renvoyer la prise en charge à un Docteur vétérinaire, afin d'établir des propositions de manipulations ostéopathiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision, en s'appuyant notamment sur les principes de la chirurgie courante afin d'en discuter avec une équipe médicale.</li> <li>- Donner des consignes de suivi et de rééducation de l'animal permettant le cas échéant d'optimiser le résultat de la manipulation.</li> <li>- Informer de manière claire, loyale et complète la personne en charge de l'animal, afin d'obtenir son consentement éclairé.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- les tests de mobilité sont réalisés, le gabarit de l'animal et son comportement sont pris en compte ;</li> <li>- lors des tests de mobilité : le gabarit de l'animal et son comportement sont pris en compte et les tests sont adaptés au besoin ;</li> <li>- mise en œuvre de l'écoute ostéopathique générale ;</li> <li>- suite aux tests de mobilités les zones suspectes précédemment identifiées pendant l'examen dynamique sont confirmées ;</li> <li>- pertinence du diagnostic ostéopathique et du plan de traitement ostéopathique ;</li> <li>- la chaîne de dysfonctions est claire et met en lien les différentes dysfonctions de manière cohérente ;</li> <li>- les objectifs de la correction ostéopathique sont identifiés ;</li> <li>- les explications à la personne en charge de l'animal sont claires et précises. Les consignes de suivi et de rééducation prennent en compte les contraintes d'activité de vie de l'animal (ex : calendrier de course, concours).</li> </ul> <p>Les comptes-rendus des cent cas cliniques sont : clairs, compréhensibles et détaillés.</p>
<p><b>A.2 . Mise en œuvre d'un traitement ostéopathique</b></p>			
<p><i>Conditions de réalisation de cette activité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hiérarchiser les objectifs du traitement ostéopathique afin de répondre aux paramètres du contexte et de l'urgence de la situation.</li> </ul>	<p>Réaliser deux consultations ostéopathiques sur deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gros herbivores ;</li> <li>- petits carnivores domestiques.</li> </ul>	<p>Dans le cadre des consultations ostéopathiques réalisées sur les deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'explication du choix de la normalisation est claires et pertinente ;</li> </ul>

ESAO France  
**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION**

<p><i>Choisir la normalisation ostéopathique à effectuer et respecter le plan de traitement ostéopathique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en compte des contre-indications et de l'état de souffrance éventuel de l'animal ;</li> <li>- prise en compte des contraintes de "travail" de l'animal ;</li> <li>- prise en compte de l'état physique et psychique de l'animal ;</li> <li>- choix d'une technique de manipulation directe ou indirecte ;</li> <li>- choix du traitement ostéopathique approprié au diagnostic ostéopathique posé.</li> </ul> <p><i>Réalisation de la normalisation ostéopathique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adoption d'une posture de sécurité pour l'animal, le praticien et l'aide ;</li> <li>- positionnement de l'animal permettant la mise en tension de la partie à traiter ;</li> <li>- verrouillage des articulations en amont et en aval de celle à traiter ;</li> <li>- mise en état de tonicité passive de l'animal ;</li> <li>- selon la technique choisie : directe ou indirecte ;</li> <li>- observation du comportement de l'animal pendant la réalisation du traitement ostéopathique ;</li> <li>- adaptation de celui-ci si nécessaire.</li> </ul> <p><i>Évaluation de l'action ostéopathique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- examen palpatoire ;</li> <li>- vérification du bon rétablissement des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer le plan de traitement ostéopathique afin de l'adapter aux dysfonctions ostéopathiques identifiées.</li> <li>- Choisir la correction ostéopathique en tenant compte des résultats de l'anamnèse et de l'examen ostéopathique afin de l'appliquer à l'animal.</li> <li>- Expliquer et informer de manière loyale et complète à la personne en charge de l'animal le choix de la normalisation et du traitement ostéopathique afin d'obtenir son consentement éclairé.</li> <li>- Mettre en œuvre les manipulations, les mobilisations et les techniques ostéopathiques, en respectant les règles de sécurité, en plaçant l'animal dans la position adéquate en fonction de la technique utilisée, afin d'engager le processus de normalisation.</li> <li>- Evaluer la mise en œuvre du traitement ostéopathique sur l'animal, avec son propriétaire, et identifier les adaptations éventuellement nécessaires en expliquant les conséquences possibles du traitement, la conduite à tenir, le suivi éventuel et en rédigeant un compte rendu écrit</li> </ul>	<p>Les consultations sont observées et évaluées par deux examinateurs minimum et font l'objet d'un compte-rendu écrit ainsi que d'une présentation orale.</p> <p>Déroulement pour chaque consultations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observation, diagnostic et rédaction du compte-rendu : 25 minutes ;</li> <li>- présentation du cas et techniques de normalisation : 20 minutes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les contre-indications sont bien prises en compte ;</li> <li>- l'état physique et psychique ainsi que les contraintes de travail et ou de vie de l'animal sont pris en compte ;</li> <li>- la proposition de la normalisation ostéopathique est adaptée à l'animal ;</li> <li>- la technique de manipulation choisie est adaptée et pertinente ;</li> <li>- le choix de la normalisation ne sort pas du domaine de l'ostéopathie ;</li> <li>- la normalisation est clairement expliquée au propriétaire.</li> </ul> <p>Lors de la mise en œuvre des manipulations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une position de sécurité est adoptée par rapport à l'animal et le lieu dans lequel il se trouve (champ, boîte, chenil, etc.) ;</li> <li>- l'approche est adaptée à l'animal et les mouvements sont précis ;</li> <li>- le gabarit et l'âge de l'animal sont pris en compte dans le mouvement et la position ;</li> <li>- les axes sont respectés ;</li> <li>- les plans sont respectés ;</li> <li>- le geste ostéopathique est réalisé conformément à la technique choisie ;</li> <li>- le comportement de l'animal est observé pendant la réalisation du traitement ostéopathique ;</li> <li>- la technique manuelle est adaptée si besoin en fonction des réactions de l'animal ;</li> <li>- le principe de non-douleur est respecté.</li> </ul>
--	---	--	--

ESAO France  
**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION**

<p><i>axes, des plans et de la mobilité ;</i>  - vérification de la disparition des dysfonctions primaires et secondaires ;  - examen dynamique de l'animal ;  - établissement d'un rapport de consultation à destination du client et des professionnels de soins de l'animal  - établissement d'une « fiche de suivi » de l'animal.</p> <p><i>Conseil de réadaptation :</i>  - expliquer le traitement à la personne en charge de l'animal ;  - conseils à la personne en charge de l'animal : hygiène de vie de l'animal, entretien, conduite d'élevage, sollicitations, confort... ;  - conseils de rééducation éventuelle : marche, travail spécifique ;  - référer si besoin un professionnel de santé ;  - mise en place d'un suivi ostéopathique préventif si nécessaire.</p>	<p>compréhensible par le propriétaire et par le vétérinaire. Evaluer l'efficacité de la technique et du traitement.</p>		<p>Lors de l'évaluation de la mise en œuvre du traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la disparition des dysfonctions primaires et secondaires est vérifiée ;</li> <li>- les conseils formulés dans le compte-rendu sont clairs et précis ;</li> <li>- l'explication du traitement prodigué formulée dans le compte-rendu est exacte et compréhensible pour la personne en charge de l'animal ;</li> <li>- les conseils prennent en compte la situation de l'animal ;</li> <li>- les conseils sont formulés de sorte à être compris et mis en œuvre par la personne en charge de l'animal ;</li> <li>- les examens complémentaires de santé nécessaires sont conseillés ;</li> <li>- la rééducation, ou le suivi, éventuellement proposé est adapté et pertinent.</li> </ul>
<p><b>A.3. Identification des cas nécessitant une prise en charge par le vétérinaire</b></p>			
<p><i>Conditions de réalisation de cette activité</i></p> <p><i>Identification des cas nécessitant une prise en charge par un vétérinaire et excluant toute manipulation pouvant aggraver l'état de l'animal ou porter préjudice au diagnostic, notamment d'une maladie.</i></p> <p><i>Adaptation de ses pratiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principes des traitements allopathiques, connaître et/ou utiliser les principes des traitements ostéopathiques préconisés pour chaque affection, dans les espèces animales habituellement présentées en consultation d'ostéopathie animale.</li> <li>- Reconnaître les signes cliniques des principales maladies et troubles qui concernent les espèces</li> </ul>	<p>Réaliser deux consultations ostéopathiques sur deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gros herbivores ;</li> <li>- petits carnivores domestiques.</li> </ul> <p>Les consultations sont observées et évaluées par deux examinateurs minimums et font l'objet d'un compte-rendu écrit ainsi que d'une présentation orale.</p>	<p>Dans le cadre des consultations ostéopathiques réalisées sur les deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le candidat établit s'il doit renvoyer la prise en charge de l'animal à un Docteur vétérinaire.</li> </ul>

ESAO France  
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

<p><i>professionnelles et amélioration de la qualité de ses soins.</i></p>	<p>domestiques vivant habituellement dans l'Union Européenne, et les dangers sanitaires définis à l'article L. 201-1 du code rural et de la pêche maritime.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître ses limites de compétence et avoir recours, si nécessaire, à un conseil, une aide ou une assistance professionnelle.</li> <li>- Evaluer la pertinence d'une prise en charge par un Docteur vétérinaire : établir dans chaque cas s'il doit renvoyer la prise en charge à un Docteur vétérinaire en connaissance des degrés d'urgence d'usage.</li> <li>- Ne pas porter préjudice au diagnostic d'une affection intercurrente, notamment d'une maladie contagieuse.</li> <li>- En situation d'urgence, renvoyer la prise en charge de l'animal à un Docteur vétérinaire dont les compétences sont adaptées à la situation rencontrée après avoir effectué, si nécessaire, les soins de première urgence au sens de l'article L. 243-3 du Code rural et de la pêche maritime.</li> <li>- Référer au professionnel compétent et disposant des moyens techniques nécessaires.</li> </ul>	<p>Déroulement pour chaque consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observation, diagnostic et rédaction du compte-rendu : 25 minutes ;</li> <li>- présentation du cas et techniques de normalisation : 20 minutes.</li> </ul>	
--	---	---	--

ESAO France  
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte face à toute urgence éventuelle, de critères règlementaires, scientifiques, déontologiques, éthiques, économiques et psychologiques, tout en identifiant les conséquences de ses propositions d'action.</li> <li>- Apprécier les techniques valides, inutiles ou contre-indiquées en fonction de l'affection et de l'état de l'animal.</li> <li>- Expliquer à la personne en charge de l'animal sa décision de renvoyer la prise en charge de l'animal.</li> </ul>		
<b>A 4 . Veille, activités de recherche et actualisation professionnelle</b>			
<p><i>Conditions de réalisation de cette activité</i></p> <p><i>Participation à des actions de formation, séminaires, échanges de pratiques, conférences, expertises au sein de différents types de structure, Ecoles d'ostéopathie animale, écoles vétérinaires, syndicat agricole professionnel, Instituts spécialisés.</i></p> <p><i>Réalisation d'une étude de cas ostéopathique en lien avec le sujet d'un mémoire scientifique.</i></p> <p><i>Réalisation d'un travail de recherche scientifique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en œuvre une démarche de veille en matière d'évolutions réglementaires, techniques et scientifiques de l'ostéopathie animale et de ses applications au travers de lecture ou de participation à des rencontres entre professionnels du monde animal afin de maintenir et développer ses compétences professionnelles.</li> <li>-Rechercher, rassembler et analyser les données de sémiologie d'espèces animales données afin d'actualiser ses connaissances.</li> <li>- Participer à des travaux de</li> </ul>	<p>Journées de tutorat/bénévolat : le candidat doit réaliser en 5e année trente journées de tutorat et/ou bénévolat.</p> <p>Comptes-rendus de tutorat/bénévolat : le candidat doit rendre un compte-rendu pour chaque journée de tutorat/bénévolat.</p> <p>Formulaire de validation des journées de tutorat/bénévolat : le candidat doit faire remplir un formulaire de de présence et de validation de ses journées de tutorat/bénévolat.</p> <p>Réalisation de comptes-rendus de recherche sur une thématique relative à la sémiologie d'espèces animales</p>	<p>Dans le cadre du tutorat/bénévolat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le candidat a réalisé trente journées de tutorat/bénévolat et a rendu trente comptes-rendus (une par journée) ;</li> <li>- les comptes-rendus sont : clairs, compréhensibles, et détaillés ;</li> <li>- le formulaire de validation des journées est correctement renseigné, y sont mentionnés : la date, les horaires, les tuteurs/bénévoles. Il est signé par chaque tuteurs/bénévoles.</li> </ul> <p>Comptes-rendus de travaux de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respect des contraintes formelles ;</li> <li>- fiabilité des sources d'information ;</li> <li>- diversité des sources ;</li> </ul>

ESAO France  
**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION**

<p><i>S'appuyer sur les différents outils de communication en recherchant à améliorer sa communication.</i></p>	<p>recherche dans un cadre collectif dans le respect d'une démarche scientifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des comptes-rendus de recherche afin de contribuer à la diffusion des travaux</li> <li>- Utiliser de façon appropriée des outils de communication écrite et électronique.</li> <li>- Elaborer clairement des comptes rendus de synthèse, de manière satisfaisante pour ses pairs, pour les autres professionnels de la santé animale et compréhensibles pour le public.</li> </ul>	<p>données.</p> <p>Les comptes-rendus comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exposé de la sémiologie ;</li> <li>- analyse de la sémiologie ;</li> <li>- recherche bibliographique.</li> </ul> <p>Réalisation d'un mémoire de recherche ostéopathique sur une thématique relative à l'ostéopathie animale, proposée par l'étudiant et validée par la direction de l'établissement. Effectuer une étude de cas ostéopathique. Analyser les cas.</p> <p>Le mémoire comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse de la problématique ;</li> <li>- recherche bibliographique ;</li> <li>- des cas ostéopathiques ;</li> <li>- raisonnement et analyse ostéopathique</li> </ul> <p>Rédaction des comptes-rendus de consultation pratique.</p> <p>Rédaction d'un projet professionnel.</p> <p>Rédaction d'un mémoire scientifique ostéopathique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les analyses sont intelligibles et cohérentes.</li> </ul> <p>Mémoire de recherche ostéopathique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respect des contraintes formelles ;</li> <li>- cohérence du plan proposé ;</li> <li>- fiabilité des sources d'information ;</li> <li>- diversité des sources ;</li> <li>- réalisme des hypothèses proposées ;</li> <li>- pertinence ostéopathique de l'analyse ;</li> <li>- pertinence des conclusions</li> </ul> <p>Les comptes-rendus de consultation, le projet professionnel et le mémoire scientifique sont lisibles, clairs et compréhensibles.</p> <p>Les comptes-rendus de consultation, le projet professionnel et le mémoire scientifique sont rédigés en respectant les critères de mise en forme exigés par l'établissement</p>
<p>A 5. Respect des obligations professionnelles (cette activité est transverse à tout l'exercice du métier)</p>			
<p><i>Conditions de réalisation de cette activité</i></p> <p><i>Respect des obligations professionnelles.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser et adapter sa pratique professionnelle en fonction de la réglementation, de la déontologie et de l'éthique, en ayant conscience des conséquences que son activité peut avoir sur l'environnement, la</li> </ul>	<p>Réaliser deux consultations ostéopathiques sur deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gros herbivores ;</li> <li>- petits carnivores domestiques.</li> </ul>	<p>Dans le cadre des consultations ostéopathiques réalisées sur les deux espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le candidat réalise ses consultations dans le respect des règles de déontologie ;</li> </ul>

ESAO France  
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

	<p>santé animale et la santé publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les bonnes pratiques professionnelles et respecter les règles de déontologie.</li> <li>- Respecter les lois et règlements, et en particulier connaître les réglementations relatives à l'ostéopathie animale.</li> <li>- Démontrer la connaissance d'une éthique professionnelle respectant la confiance de la personne en charge de l'animal.</li> <li>- Avoir conscience de ses responsabilités éthiques vis-à-vis des animaux, de la personne en charge des animaux, des autres intervenants en santé animale, de la protection de la santé de l'homme et de la protection de l'environnement.</li> </ul>	<p>Les consultations sont observées et évaluées par deux examinateurs minimums et font l'objet d'un compte-rendu écrit ainsi que d'une présentation orale.</p> <p>Déroulement pour chaque consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observation, diagnostic et rédaction du compte-rendu : 25 minutes ;</li> <li>- présentation du cas et techniques de normalisation : 20 minutes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le candidat respecte et traite l'animal correctement ;</li> <li>- le candidat respecte et communique correctement avec la personne en charge de l'animal.</li> </ul>
<b>A 6. Gestion et développement de son activité</b>			
<p><i>Conditions de réalisation de cette activité</i></p> <p><i>Création et gestion de son activité d'ostéopathe pour animaux.</i></p> <p><i>Définition d'un statut.</i></p> <p>Actions de développement de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement d'un réseau local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude de marché afin d'identifier les meilleures conditions d'implantation.</li> <li>- Définir un business plan.</li> <li>- Choisir son statut.</li> <li>- Respecter et mettre en œuvre les formalités administratives inhérentes à la création dans le</li> </ul>	<p>Rédaction d'un projet professionnel comprenant la réalisation d'une étude de marché et l'élaboration d'un plan d'action et la description du cadre d'implantation de l'activité</p> <p>Travail écrit d'un minimum de 10 pages.</p>	<p>Projet professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faisabilité du projet ;</li> <li>- respect de la réglementation ;</li> <li>- pertinence du compte d'exploitation prévisionnel ;</li> <li>- pertinence de l'analyse de marché ;</li> <li>- cohérence du choix du lieu d'implantation avec le marché ;</li> <li>- pertinence de la stratégie d'implantation (ex : site internet, auprès des professionnels de la santé animale...)</li> </ul>

ESAO France  
**RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION**

auprès des professionnels de la santé animale : vétérinaires, ostéopathes pour animaux, maréchaux ferrants... ; - enregistrement dans les annuaires existants ; - gestion administrative de sa propre entreprise libérale ; - adhésion dans une fédération professionnelle d'ostéopathe pour animaux ; - respecter les lois et règlements, et en particulier connaître les réglementations relatives à l'ostéopathie animale	respect des règles afin de favoriser une bonne gestion de la structure professionnelle.  -Développer un réseau local auprès des professionnels afin d'accroître et de pérenniser son activité en diversifiant sa clientèle et en assurant la promotion de son activité auprès des professionnels du soin, du confort et de l'élevage des animaux.  -Assurer un suivi comptable et administratif de son activité afin de la développer dans un cadre en conformité avec la réglementation		; - choix du statut fondé.
--	--	--	-------------------------------

**Lors des étapes d'évaluation des compétences le candidat mobilise ses savoirs en :**

- anatomie, incluant l'anatomie topographique, fonctionnelle et palpatoire ;
- biologie, histologie, physiologie et physio-pathologie ;
- neurologie, incluant notamment les fonctionnements et interrelations des systèmes nerveux central, périphérique et autonome ;
- biomécanique et physiologie articulaire ;
- interrelations anatomiques et physiologiques entre les différents tissus de l'organisme ; - ostéopathie : principes et techniques ;
- pathologies et maladies des espèces animales présentées à l'étape pratique d'évaluation des compétences, incluant : infectiologie, immunologie, bactériologie, virologie, parasitologie et mycologie ;
- éthiques, bien-être animal et protection des animaux ;
- zootechnie et méthodes d'élevage ;
- nutrition et alimentation animales ;
- droit et déontologie ;
- santé publique, pharmacologie et toxicologie.

ESAO France  
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

Le conseil National de l'Ordre des Vétérinaires a produit un référentiel des compétences exigées des personnes non vétérinaires réalisant légalement des actes d'ostéopathie animale construit en référence aux textes législatifs et réglementaires publiés notamment en avril 2017 dont voici un extrait :

- Article L 243-3 du CRPM – 12° ;
- Décret n° 2017-572 du 19 avril 2017 relatif aux règles de déontologie applicables aux personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale et aux modalités de leur inscription sur la liste tenue par l'Ordre des vétérinaires ;
- Décret n° 2017-573 du 19 avril 2017 relatif aux compétences exigées des personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale ;
- Arrêté du 19 avril 2017 précisant les conditions selon lesquelles les personnes mentionnées à l'article D. 243-7 du Code rural et de la pêche maritime sont réputées détenir les connaissances et savoir-faire nécessaires à la maîtrise des compétences exigées pour la réalisation d'actes d'ostéopathie animale.

Il définit 4 macro-compétences pour la réalisation d'actes d'ostéopathie animale et 7 macro-compétences pour la réalisation d'actes d'ostéopathie animale relatives à la pratique :

**Macro-compétences du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires pour la réalisation d'actes d'ostéopathie animale:**

1. Evaluer une situation clinique, établir un diagnostic ostéopathique, déterminer et mettre en œuvre les manipulations ostéopathiques adaptées
2. Identifier les cas nécessitant une prise en charge par un vétérinaire et excluant toute manipulation pouvant aggraver l'état de l'animal ou porter préjudice au diagnostic, notamment d'une maladie
3. Détenir les connaissances en biologie, en anatomie et en physiologie des animaux habituellement traités par les personnes non vétérinaires réalisant légalement des actes d'ostéopathie animale ; connaître les méthodes d'élevage des animaux ainsi que détenir les connaissances théoriques sur les maladies des espèces habituellement présentées en consultation d'ostéopathie animale.
4. Adopter une posture professionnelle conforme aux normes légales, réglementaires et déontologiques applicables à l'ostéopathie animale

**Macro-compétences du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires pour la réalisation d'actes d'ostéopathie animale relatives à la pratique**

1. D'aborder et de contenir un animal en toute sécurité pour l'animal et pour les personnes présentes, dans le respect des règles du bien-être animal et de l'éthique, de donner toutes les instructions pour se faire aider de façon efficace ;
2. De recueillir l'anamnèse et mettre en œuvre des tests en adéquation avec la sémiologie clinique spécifique à l'ostéopathie animale afin d'établir des propositions de manipulations ostéopathiques ;
3. D'identifier les cas nécessitant une prise en charge par un vétérinaire et en s'abstenant de toute manipulation pouvant aggraver l'état de l'animal, gêner l'établissement du diagnostic d'une affection intercurrente, notamment d'une maladie légalement réputée contagieuse ;
4. De savoir en référer au professionnel compétent et disposant des moyens techniques nécessaires, autant que de besoin ;
5. De mettre en œuvre les manipulations ostéopathiques adaptées ;

ESAO France  
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET D'ÉVALUATION

6. De savoir donner les consignes de suivi et de rééducation de l'animal permettant d'optimiser le résultat de la manipulation ;
7. De démontrer la connaissance d'une éthique professionnelle respectant la confiance du propriétaire.

Le référentiel complet du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires peut être consulté sur :

[https://www.veterinaire.fr/system/files/files/import/3\\_Referentiel\\_des\\_compétences\\_examen\\_d Aptitude\\_V6\\_def.pdf](https://www.veterinaire.fr/system/files/files/import/3_Referentiel_des_compétences_examen_d Aptitude_V6_def.pdf)